

0132732Z
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE ANDRE CHENIER
23 RUE DE L AIGUILLETTE
13012 MARSEILLE
Tel : 0491933595

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charte de la restauration scolaire

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Veronique Brignatz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adhère

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

à la Charte de la restauration scolaire pour les collégiens des Bouches-Du-Rhône élaborée par le Conseil départemental 13 et qui précise les engagements des collèges publics signataires en matière de qualité sanitaire, nutritionnelle et gustative.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0